



## 4 Mariage au Kosovo

**But:** Le certificat de capacité matrimoniale est exigé par les autorités du Kosovo pour les citoyens Suisses (même s'ils possèdent également la nationalité kosovare) qui désirent se marier au Kosovo.

**Nous vous prions de respecter le temps de votre rendez-vous. En cas de retard, un nouveau rendez-vous doit être fixé.**

### DOCUMENTS À SOUMETTRE

<input type="checkbox"/> Formulaire "Commande d'un certificat de capacité matrimoniale" dûment remplis (non daté, non signé).	<input type="checkbox"/> Document original "Certifikatë e gjendjes martesore" mentionnant l'état civil au moment du mariage.
<input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité ainsi que 2 copies.	<input type="checkbox"/> "Questionnaire additionnel" rempli et signé par le conjoint en Suisse.
<input type="checkbox"/> 2 copies du passeport du conjoint résidant en Suisse.	<input type="checkbox"/> Si divorcé/e: Copie du jugement de divorce, certifiée par le tribunal et apostillée.*
<input type="checkbox"/> Document "Ekstrakt nga regjistri qendror i gjendjes civile" original.	<input type="checkbox"/> Si veuf/ve: Document "Certifikatë e vdekjes" délivré par le pays où le décès s'est produit du précédent conjoint.
<input type="checkbox"/> Document "Certifikatë e lindjes" établi par l'autorité compétente où la naissance a eu lieu.	<input type="checkbox"/> Si né hors mariage: Une reconnaissance de paternité établie par la commune compétente. *
<input type="checkbox"/> Document "Vërtetim nga arkivi" (mentionnant l'état civil avant le mariage).*	<input type="checkbox"/> Si vous avez changé de nom: Copie du jugement concernant le changement de nom, certifiée par le tribunal et apostillée.*
<input type="checkbox"/> Document "Certifikatë e vendbanimit" original.	<input type="checkbox"/> Si vous avez des enfants en commun: Document original "Ekstrakt nga regjistri qëndror i gjendjes civile" ainsi que le document original "Certifikatë e lindjes".

### INFORMATION IMPORTANTES:

- **Chaque** document doit être remis avec une copie (sauf indiqué autrement).
- \* Tout jugement ou décision établi en langues locales doit être traduit en une des langues officielles Suisses.
- Les documents de l'état civil doivent être récents de 6 mois au plus.
- Les informations ainsi que les formulaires sont données gratuitement.
- La personne vivant en Suisse doit s'informer auprès de l'Office de l'état civil en Suisse quant à l'état d'avancement du dossier.
- L'ambassade ne peut pas répondre aux questions relatives à l'état d'avancement du dossier.
- Le conjoint vivant en Suisse ne doit pas se présenter au rendez-vous.
- Les rendez-vous sont obligatoires et attribués de manière chronologique (pas de rendez-vous prioritaire) et gratuitement.
- **Aucun document** ne peut être envoyé à l'ambassade par fax par e-mail ou par courrier postal.
- Les requérants doivent se présenter **personnellement** aux rendez-vous avec les documents requis.
- Seuls les dossiers **complets sont acceptés**.



### Comment obtenir un rendez-vous :

- **Pour prendre un rendez-vous :** veuillez écrire un e-mail à l'ambassade à l'adresse [pristina.visa@eda.admin.ch](mailto:pristina.visa@eda.admin.ch). En pièce jointe, vous devez envoyer **une copie de passeport de chaque personne** voulant déposer une demande de certificat de capacité matrimoniale.
- **Remise du certificat:** En règle générale, le certificat de capacité matrimoniale est envoyé à l'Ambassade qui contacte le partenaire au Kosovo

### Apostille

Tous les documents d'état civil kosovars **doivent être apostillés** par le ministère des affaires étrangères ou par le ministère des affaires intérieures kosovar.

#### Documents état civil :

Ministria e Punëve të Brendshme  
Sektori për Regjistrim dhe Status Civil  
Agjencioni për Regjistrimin e Qytetarëve  
Rruga Luan Haradinaj  
10000 Prishtinë

#### Jugement tribunal & Décision :

Ministria e Punëve të Jashtme  
Ndërtesa e Ministrisë së Punëve të Jashtme  
Rruga Luan Haradinaj  
10000 Prishtinë

### Emoluments

**Les frais relatifs à la procédure à Pristina s'élèvent à 311€.**

- Tout paiement donne droit à une quittance signée.
- Les émoluments doivent être versés en Euros et en espèces (pas de billets supérieurs à 50 euros).
- Les émoluments ne doivent être versés qu'au guichet de l'Ambassade de Suisse.
- Les émoluments concernant les prestations consulaires sont calculés sur la base de RS 191.11.
- Les émoluments concernant les demandes de visa sont calculés sur la base de RS 142.209.
- Selon les cas des frais d'administration supplémentaires peuvent être demandés.
- Le tarif des émoluments peut changer sans préavis.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de décision négative.

### Mise en garde concernant les agences

Les personnes qui offrent leurs services à l'extérieur des clôtures noires n'ont aucun lien avec l'ambassade. L'ambassade de Suisse ne coopère avec aucune agence et le personnel de l'ambassade de Suisse n'a aucun contact avec les agences à l'extérieur du bâtiment.

Veuillez prendre note que l'Ambassade de Suisse se réserve le droit d'exiger

- des documents supplémentaires.
- de transmettre une demande de décision ou d'approbation aux autorités en Suisse.
- de convoquer les candidats à un entretien.
- de modifier cette information sans préavis.